

ARTICLE 1 - Le règlement intérieur

Le règlement complet sera distribué aux adhérents dès la rentrée 2024-2025.

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Toute personne ne respectant pas le règlement est susceptible d'être renvoyée. Le présent règlement est révisable tous les ans.

ARTICLE 2 - Dispositions légales

L'association MLOFitDance destinée aux amateurs de Fitness et Sport Santé, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur, est dirigée par un bureau composé de MME DUCHESNE Elodie présidente, MME GOLANO Rose secrétaire et Mme CORDONNIER Caroline trésorière.

Kaline LOCATELLI est la responsable des cours de Fitness, elle est à ce titre titulaire du diplôme d'Educateur Sportif et de diverses certifications telles que : Zumba, Pound Fit, Postural Ball et Piloxing avec une spécialité en GHR (Gymnastique Harmonique et Rythmique). Elle est accompagnée de Laurie Soubirous, diplômée en Pilates.

ARTICLE 3 - Cours - Inscription et paiement

Les tarifs des cours collectifs sont établis annuellement. Ils sont à votre disposition au bureau et sur le site de l'association dès la date officielle de reprise des cours et ainsi consultables par tous.

Les cours sont dispensés de septembre à juin. Il se peut que l'association organise des stages pendant les vacances scolaires.

Tout adhérent devra s'acquitter de **sa cotisation annuelle** (avec encaissements différés si nécessaire, annotation au dos pour les dates d'encaissement), selon le mode choisi, pour suivre les cours. **Celles-ci sont dues au moment de l'inscription uniquement et non au cours de l'année.**

L'inscription à l'association est un engagement annuel.

La licence FFSPT annuelle par personne est demandée lors des inscriptions (assurance prise en charge).

Elle est obligatoire et s'élève à 25 € pour les - de 18 ans et 30€ pour les + de 18 ans.

La cotisation annuelle s'élève à 240€ par personne et donne accès à tous les cours.

Elles peuvent être payées de 1 à 3 fois (Chèque ou espèces) et sont encaissées au(x) mois suivant (s) l'inscription. Ex : inscription en septembre, encaissement d'octobre à décembre pour un paiement en 3 fois. **Tous les chèques sont libellés à l'ordre de « MLOFitDance ».** Le tarif est dégressif selon le mois de l'inscription.

Aucun remboursement ne pourra s'effectuer, hormis avec un certificat médical, pour cause de santé réelle, donné au bureau la semaine de l'arrêt.

Si un adhérent décide d'arrêter en cours d'année, cela ne fera l'objet d'aucun remboursement, même en cas de déménagement.

Un cours non suivi, pour toute autre raison, ne fera l'objet d'aucune déduction.

Si toutefois des mesures sanitaires venaient à nous réinterdire les rassemblements collectifs, nous serons en capacité d'assurer un minimum de cours en distanciel.

L'association tient à participer au TELETHON, c'est pourquoi une semaine de cours sera banalisée pendant la semaine du Téléthon. A savoir, les cours seront exceptionnellement payants cette semaine-là. Tous les bénéfices seront intégralement reversés à l'association de l'AFM TELETHON. Selon la générosité des participants, un reçu pourra être délivré.

Afin de valider votre inscription, vous devez joindre les pièces suivantes :

- **La fiche d'inscription dûment remplie**
- **Les frais de licence et le règlement des cotisations selon le mode choisi**
- **Le règlement intérieur signé**
- **La fiche concernant le droit à l'image**
- **Une fiche QS-SPORT remplie et signée**

ARTICLE 4 - planning

Les cours débutent le lundi 09 septembre 2024 et s'arrêtent le vendredi 27 juin 2025.

Nous vous rappelons **que le planning est donné à titre indicatif** et qu'il pourra être modifié suivant les inscriptions réellement effectuées jusqu'en Octobre. Les cours se pratiquent dans différentes salles de Moret / Loing (77250).

ARTICLE 5 - Consignes pendant les cours

Pour le respect du travail de chacun, les élèves sont tenus de :

- Avoir un comportement correct à l'intérieur et aux abords des salles de cours.
- L'accès au cours est exclusivement réservé aux élèves et professeur.
- Ne pas fumer à l'intérieur des locaux.
- Respecter les locaux et tout le mobilier mis à votre disposition.
- **Tout portable introduit dans le cours doit rester en mode « silencieux ».**

L'association décline toute responsabilité en cas de vols de portable ou perte d'objets personnels.

ARTICLE 6 - Tenues de cours - matériel

La tenue est à la charge de l'adhérent et doit être confortable. Les cours se passent pieds nus ou en chaussettes pour les cours de Postural Ball, Stretching et Pilates et avec des baskets propres et uniquement réservées pour tous les autres cours.

La professeure se donne le droit d'exclure du cours un adhérent qui ne respecte pas ces consignes.

Le matériel est fourni par l'association hormis le tapis et le ballon qui restent personnels pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

ARTICLE 7 - Présence et absence

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les adhérents seront prévenus par un message via les réseaux sociaux (whatsapp). L'association mettra en œuvre les moyens nécessaires afin qu'un professeur de remplacement assure les cours sans garantir de résultats. Les jours fériés ne seront pas rattrapés.

ARTICLE 9- Les membres bénévoles

Les personnes responsables de l'association sont toutes bénévoles. Elles aident et organisent au bon fonctionnement des cours et sont toujours là à votre écoute.

L'association est un lieu de rencontre et d'échanges de sympathie et d'entraide amicale et familiale où il fait bon vivre. La vie en groupe passe par l'acceptation de certaines règles : la politesse, le dialogue serein, la franche camaraderie et la solidarité.

En adhérant à l'association vous vous ferez plaisir certes, mais vous en deviendrez aussi les acteurs indispensables à sa bonne réputation et à son rayonnement.

ARTICLE 10 - Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelle que nature que ce soit.

Vous avez la possibilité de contacter l'association par le biais de la présidente Elodie DUCHESNE 06.86.81.45.28 ou de Kaline LOCATELLI 06.78.84.31.12, ou par mail : mlofitdance@gmail.com

Pages Facebook et Instagram : MLO FitDance

Site : mlofitdance.com

Signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Adhérent
Nom, Prénom

Responsables Légaux si mineur (e)
Nom, Prénom